



**Impact des mesures gouvernementales sur les femmes
et actions des associations**

(FPS – 2014)

fps

Françoise Claude

Secrétariat général des FPS

02/515.04.03

francoise.claude@mutsoc.be

Ce texte a servi de base à une intervention

lors d'une conférence organisée par

La voix des Femmes

Bruxelles, 12 décembre 2014

Photo : FPS Liège

Avant d'entamer la question des mesures prises ou annoncées par le gouvernement fédéral, je tiens à faire deux préalables.

Tout d'abord, je voudrais dire que **les mesures socio-économiques, en particulier dans l'emploi et dans la Sécurité sociale, ont toujours eu des aspects « genrés »**. Il est clair, par exemple, que l'introduction du statut de cohabitant en 1992, affichait déjà clairement la couleur : à cette époque, 90% des chômeurs cohabitants étaient des femmes.

Le gouvernement Di Rupo n'a pas échappé à cette règle, et nombre de mesures restreignant les droits des travailleurs et des allocataires sociaux, mesures ayant un impact plus affirmé sur les femmes, avaient déjà été prises ces dernières années. Pour certaines d'entre elles, le gouvernement actuel ne fait que les renforcer.

Aucune mesure de ce type n'a pour effet de renforcer l'égalité des sexes. Au mieux, elles ont des effets similaires sur les femmes et les hommes, et c'est rare, mais le plus souvent elles creusent l'écart. *Quand les gouvernements fédéraux disent travailler à l'égalité, ce ne sont jamais que des mesures incitatives* envers les partenaires sociaux, comme par exemple quand il promeut l'égalité salariale. Mais de mémoire de féministe, on ne les a jamais vu prendre des mesures coercitives envers les employeurs, par exemple pour freiner le développement du travail à temps partiel ou encore des mesures correctives sur les criantes inégalités dans les pensions.

4

Ensuite, je tiens à rappeler que **le gouvernement actuel prépare des régressions des droits des hommes et des femmes en général** ; c'est bien pour ça que les syndicats et la population en général sont si mobilisés pour l'instant.

Comme dans quasiment tous les domaines, le fait d'être femme durcit les conséquences, de façon plus ou moins occultée. Mais en plus, certaines mesures sont clairement destinées à toucher plus particulièrement les femmes.

Mesures prises, à prendre ou pas abordées

Je parlerai de mesures récentes, de mesures annoncées – ou de l'absence de mesures de lutte contre les inégalités les plus criantes – principalement de celles qui sont le fait du gouvernement actuel, mais sans faire l'impasse dans certains cas sur les mesures des gouvernements précédents. Je m'en tiendrai aux compétences fédérales, quoiqu'il y aurait aussi des choses à dire sur les gouvernements régionaux ou communautaires, comme le ralentissement des investissements dans les crèches par exemple.

- **Emploi**

Le travail rémunéré des femmes reste toujours une question non résolue, semble-t-il. Quand j'étais étudiante, dans les années '70, c'était un grand sujet de débat : les femmes qui sont mariées, et plus encore celles qui ont des enfants, doivent-elles continuer à travailler ? En fait, cela voulait plutôt dire « peuvent-elles, ont-elles le droit de travailler ? »

Eh bien aujourd'hui, j'ai l'impression qu'on n'a pas tant évolué que ça ! Dans l'esprit de certains, les femmes n'ont pas réellement besoin de l'argent qu'elles gagnent, quand elles en gagnent. C'est sans doute une des raisons semi-conscientes pour lesquelles elles sont poussées avec autant de constance vers le temps partiel, vers des filières peu valorisées comme les soins aux personnes et le social. D'autant plus que dans notre société de compétition et d'argent-roi, ces emplois sont à la marge et très mal défendus.

En ce qui concerne le travail à temps partiel, cause de pauvreté pour un grand nombre de femmes, loin de renforcer la protection des travailleuses (puisque ce sont très majoritairement des femmes qui se le voient proposer), bien au contraire le programme de gouvernement prévoit une flexibilité encore accrue. Il remet aussi en question de nombreux acquis sociaux tels que la liaison du salaire à l'ancienneté, qui est bien souvent pour les femmes le seul moyen de voir son revenu progresser au cours du temps : les autres types d'augmentations sont rares dans les carrières planes qu'elles occupent beaucoup plus souvent que les hommes.

Mais la mesure qui attaque le plus clairement le revenu des femmes, est la suppression de l'allocation pour les périodes de crédit temps dit « sans motif ». Souvent, les personnes qui ont recours à cette formule sont des femmes qui ont épuisé les autres possibilités, sans que, le temps passant, elles aient trouvé d'autres moyens de remplir les tâches familiales tout en travaillant. Les $\frac{3}{4}$ des bénéficiaires actuels sont des femmes. Un an de plus sans rémunération, et un an de moins dans la carrière pour le calcul de la pension...

- **Chômage**

La question du droit des femmes au chômage est aussi très révélatrice de la considération qu'on a pour leur droit au revenu, et pour leur droits sociaux. Pour elles, on se demande parfois si le fait d'avoir cotisé à la Sécurité sociale entraîne vraiment les mêmes droits que pour les hommes... Cette question a fait l'objet d'une analyse récente que vous pourrez trouver sur notre site. Je ne citerai rapidement ici que les principaux mécanismes qui créent de fortes inégalités entre les allocations de chômage réellement perçues par les femmes et par les hommes :

- le statut de cohabitant-e, qui non seulement implique des allocations inférieures, mais de plus provoque une dégressivité accrue des droits ;
- les attaques sur l'allocation de garantie de revenu (AGR), complément de chômage accordé aux travailleuses/eurs à temps partiel, et qui sera drastiquement diminuée
- la définition de l'emploi convenable (l'emploi qu'un-e chômeur-se ne peut refuser, sous peine d'exclusion), dont les frontières sont de plus en plus élastiques et de plus en plus difficiles à respecter pour les femmes
- l'exclusion accélérée des jeunes chômeurs-ses, qui, au vu des emplois qu'elles occupent généralement, touchera nettement plus de jeunes femmes que de jeunes hommes.

- **Pensions**

Les inégalités entre les femmes et les hommes en matière de pensions sont criantes, et nettement plus profondes encore que les inégalités salariales. Notre système de pension, basé sur une carrière « masculine », c'est-à-dire à temps plein et peu – ou pas – interrompue, est construit pour un travailleur n'ayant aucune autre responsabilité que son travail rémunéré. Un travailleur sans enfants, sans parents dépendants, disposant de facilités de transport (une voiture, par exemple) et dégagé de toute contingence matérielle. Ce système repose donc entièrement sur les rôles sociaux stéréotypés des femmes et des hommes. C'est pourquoi il convient si mal aux carrières des femmes, qui assurent quant à elles bien d'autres tâches indispensables au fonctionnement de la société.

Loin de s'attaquer à ce problème par une refonte complète du système pour plus d'égalité, les gouvernements successifs n'ont fait que renforcer cet état de fait, et l'équipe actuellement au pouvoir creuse encore les écarts : en sortant le crédit-temps sans motif du calcul de la pension, en rendant les conditions de carrière plus exigeants pour avoir accès à la pension anticipée etc.

Les FPS revendiquent :

- La fin de toutes les mesures qui favorisent le couple à un seul revenu
- La fin de toutes les mesures qui favorisent le travail à temps partiel et incitent les patrons à y avoir recours
- l'individualisation des droits sociaux
- le renforcement du 1^{er} pilier

- des mesures transitoires et phasées par cohortes, de manière à ne pas inciter les jeunes femmes à désinvestir l'emploi
 - une meilleure prise en compte des périodes de travail à temps partiel dans le calcul de la pension
 - le maintien des périodes de crédit temps sans motif dans ce calcul
 - Une refonte du calcul de la carrière donnant accès à la pension minimum, de manière à y inclure plus de femmes

Actions du Mouvement des FPS

Face à ces assauts allant tous dans le sens d'un appauvrissement des plus faibles, et donc par définition des femmes, et comme mouvement d'éducation permanente, nous croyons essentiel – comme nous l'avons toujours fait – de faire un travail de fond avec nos groupes de base et différents groupes à projet. Ce travail peut être classé en deux grandes catégories :

- **Actions générales**

La prise de conscience des effets de l'environnement politique sur la situation des femmes est un de nos premiers objectifs. C'est donc de façon continue que nous travaillons avec les femmes de milieu modeste des questions comme la sécurité sociale, les pensions, le travail à temps partiel, les inégalités salariales etc.

7

À un niveau plus large, nous appuyons également beaucoup sur une information « féministe », par notre revue, par notre site, par Facebook, et par des activités publiques d'information et de débat. À l'occasion des mouvements sociaux actuels, nous mobilisons aussi les femmes de notre base, organisons les transports lors de manifestations etc.

- **Actions spécifiques**

En plus de ces programmes généraux, chaque régionale développe des actions locales qui ont pour caractéristique d'associer la lutte très concrète contre la précarité et la solidarité citoyenne. Par exemple :

- ⇒ des ateliers cuisine, par exemple, mais dont le but est avant tout de recréer des solidarités et du lien social entre des femmes à faible revenu,

- ⇒ des ateliers textiles de création et de recyclage d'anciens vêtements ou tissus, dans le cadre d'une réflexion plus large sur notre rapport à la consommation textile
- ⇒ des réunions d'information sur des thèmes socio-économiques touchant notre public
- ⇒ des groupes d'éducation permanente divers tendant à favoriser l'autonomie et la citoyenneté des femmes, ainsi que la solidarité entre personnes de culture et de milieux sociaux différents
- ⇒ des animations « santé » à propos du coût des médicaments, des politiques de santé, de l'alimentation saine à moindre coût

Le fait d'être associées aux différentes fédérations des mutualités socialistes nous permet aussi de collaborer avec leurs services sociaux, voire d'y renvoyer les personnes qui en ont besoin afin qu'ils soient informés et bénéficient des droits qui sont les leurs (statut BIM, problèmes de handicap, recours au SECAL¹ etc.)

Je conclurai en rappelant que nous avons également un réseau d'écoles de promotion sociale qui permettent aux personnes peu armées sur le marché de l'emploi de se former et d'être diplômées.

¹ Service des créances alimentaires